

## D2L HOLDING

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 €  
Siège social : Route de Neuville le Favrot  
01390 SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY

518 021 878 R.C.S BOURG-EN-BRESSE

### PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10 DÉCEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix décembre, à 10 heures,

M. Guilhem DUFAURE DE LAJARTE, demeurant Route de Neuville - Grange Neuve 01390 SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY,

Associé unique, propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 € composant le capital social de la Société D2L HOLDING,

A pris les décisions suivantes relatives :

- **constatation de la renumérotation de l'adresse du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,**
- **aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.**

#### PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique prend acte de la modification du siège social pour faire suite à une renumérotation par la mairie. En conséquence, le siège social est au ~~844~~ route de Neuville 01390 SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY, à compter de ce jour.

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social, dont la rédaction est désormais la suivante :

#### ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : ~~844~~ route de Neuville 01390 SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY."

Le reste de l'article demeure inchangé.

#### DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M. Guilhem DUFAURE DE LAJARTE

